



FSMI ASBL

PLATEFORME SAEMD

PV

Destinataire(s)	Plateforme SAEMD
Confidentiel	non
Dernière mise à jour	24/06/25
Personne(s) de référence	Kathia Morano, Saliha Manah

PV Rencontre GT politique Services d'Accueil d'Enfants Malades (SAEMD) & ONE

Présentes : Louann CLESSE (CODEF), Alice FLAHAUT (CSD), Sandra GRANDMONT (CSD), Odile LEJOLY (FSMI), Maëlle LETERTRE (UNESSA), Saliha MANAH (FSMI), Kathia MORANO (FSMI), Cécile VAN HONSTE (FILE)

Invités ONE : Laetitia BECKER, Eddy GILSON, Michaël VANVLASSELAER

Excusées : Rose Marie ARREDONDAS (CODEF), Gulcan BAYRAM (CODEF), Isabelle BELLET (UNESSA), Isaline DE PLAEN (FILE).

Le groupe réunissait des représentantes de plusieurs fédérations qui regroupent des SAEMD, notamment la FSMI, la Fédération des CSD, la FILE, l'UNESSA, la CODEF, ainsi que des représentants de l'ONE.

1. Introduction et tour de table

Présentation des participants. Rappel des difficultés rencontrées dans le secteur des SAEMD depuis fin 2023, notamment liées à la fin des programmes informatiques et de téléphonie gratuits pour les ASBL et financés par la Mutualité Chrétienne. Nécessité de mutualiser les services à moindre coût.

Origine de la création des groupes de travail technique et politique autour des SAEMD.

2. Historique et contexte du secteur SAEMD

Transfert du secteur depuis le FESC vers l'ONE avec un nombre limité de services et de budget.

Diversité des structures SAEMD (certaines agréées, d'autres non agréées). Mise en place d'un cadre réglementaire avec quotas visant la priorité à l'accueil d'enfants malades.

Impact de la crise de la COVID-19 et du télétravail sur la dynamique du secteur.

Fermetures récentes de services SAEMD et désengagement mutualiste (notamment la Mutualité chrétienne à partir de décembre 2024). Problèmes liés à la sous-capacité et aux difficultés de gestion des pics d'activité saisonniers.

3. Analyse d'impact et données

Recueil de données auprès de 7 ASBL affiliées à différentes fédérations sur l'année 2023 : 4200 accueils d'enfants malades réalisés.

Près de 2000 demandes d'accueils d'enfants malades non satisfaites à cause de manque de personnel, de longues distances, de règles internes aux ASBL (ROI), de personnel en formation.

Environ 5% des familles concernées étaient monoparentales.

Si ces 7 SAEMD disparaissaient, estimation économique d'un coût brut d'environ 800 000 € par an pour l'accueil d'enfants malades.

Impact limité du télétravail sur les demandes d'accueil d'enfants malades : le télétravail n'est pas accessible à tous, ce qui maintient la nécessité des services d'accueil d'enfants malades.

Importance de la santé des femmes et de la conciliation vie privée/professionnelle qui sont soulignées.

4. Difficultés soulevées par les services

Complexité du mode de calcul des subsides.
Coûts élevés des frais kilométriques liés à l'emploi à domicile.
Besoin d'un cadre clair et d'une meilleure visibilité (communication).
Urgence d'agir face aux fermetures de différents services.
Faible mutualisation des outils techniques (ex. systèmes de prise de rendez-vous ou téléphonie).

5. Vision et intervention de l'ONE

Confirmation, durant la réunion, que le groupe comprend à la fois des services agréés et non agréés.
Explication du contexte d'héritage et des difficultés rencontrées par l'ONE pour gérer le secteur.
Rappel des objectifs du décret de la réforme de l'accueil petite enfance, notamment la nécessité d'une autorisation obligatoire, bien que la période transitoire ait été supprimée.
Nécessité d'harmoniser la réglementation, d'améliorer la couverture territoriale et la visibilité des SAEMD, et d'envisager un financement complémentaire adapté dans le prochain contrat de gestion 2026-2031.
Attente d'une collaboration étroite entre l'ONE, les fédérations et les SAEMD pour co-construire les propositions réglementaires, techniques et budgétaires. Urgence de pouvoir définir déjà une vision à court terme, pour 2025-2026, avant d'imaginer les besoins à plus long terme.
Point d'attention sur la gestion des pics d'activités et l'utilisation flexible des ressources humaines.
Importance d'une meilleure communication, sans créer une sur-sollicitation des services.

6. Perspectives réglementaires et budgétaires

Nécessité d'intégrer les services non agréés dans le futur cadre réglementaire.
Importance d'un point de contact centralisé au sein de l'ONE pour le secteur SAEMD.
Priorisation de la pérennisation des services existants avant toute réforme.
Possibilité d'assouplir les règles sur les quotas et détachements de personnel pour une meilleure gestion des pics d'activité.
Discussion sur le financement insuffisant et le besoin d'un budget spécifique pour éviter la disparition des services à court, moyen et long terme.

7. Organiser la collaboration future

Proposition de réunions régulières entre les fédérations et l'ONE (toutes les 6 semaines environ) pour partager les informations et avancer conjointement.
Accord de principe pour constituer une plateforme de travail commune, avec invitation à la Ligue des Familles et au cabinet ministériel.
Nécessité d'un cadre clair et consensuel de la future plateforme. Prochaine réunion prévue le 25 juin 2025 en présentiel à Louvain-la-Neuve.
Objectif de préparer un document de travail partagé avec des propositions concrètes à soumettre à cette réunion.

8. Points techniques à traiter

Mutualisation des outils téléphoniques et digitaux des SAEMD.
Clarification urgente du mode de calcul des subventions, sujet opaque pour les structures SAEMD actuelles.
Préparation d'une liste d'urgences et d'adaptations réglementaires à discuter pour maintenir les structures SAEMD en activité.
Analyse de la saisonnalité (pics) dans les chiffres présentés et des demandes afin d'ajuster les ressources.
Veille sur les risques de fermetures imminentes de structures.

9. Conclusion

Forte volonté collective d'avancer rapidement sur un cadre légal pérenne pour les SAEMD.

Conscience de l'urgence pour éviter de nouvelles fermetures d'un plan d'action à court, moyen et long terme.

Mise en place d'une collaboration étroite entre fédérations, ONE et le cabinet ministériel.

Engagement à préparer un cadre réglementaire associé à une trajectoire budgétaire pour le prochain contrat de gestion.



Fédération des Services Maternels et Infantiles ASBL

Rue de la Poste, 111 – 1030 Bruxelles
02/227 13 30 – fsmi@viefeminine.be

N° d'entreprise 421 218 045
RPM Bruxelles
BE10 7995 5056 2504

Avec le soutien de :

